

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : BYK-P 105
Code du produit : 000000000000101615

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif mouillant et dispersant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BYK-Chemie GmbH
Abelstrasse 45
46483 Wesel
Téléphone : +49 281 670-0
Téléfax : +49 281 65735

Information : Regulatory Affairs
Téléphone : +49 281 670-23532
Téléfax : +49 281 670-23533
Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

Conseils de prudence	:	Prévention: P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection. Intervention: P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Élimination: P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
----------------------	---	--

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 85711-46-2 acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate
- 108-31-6 anhydride maléique

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Acide polycarboxylique insaturé à bas poids moléculaire

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate	85711-46-2 01-2119976378-19-0000	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	>= 50 - <= 100
anhydride maléique	108-31-6 203-571-6 01-2119472428-31	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1A; H317	>= 0,5 - < 1

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

		STOT RE 1; H372 (Système res- piratoire) EUH071	
		Limite de concentra- tion spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 %	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
anhydride maléique	108-31-6	VME	0,1 ppm 0,4 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	0,1 ppm 0,4 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
anhydride maléique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	0,081 mg/m ³

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

			systemiques, Long terme - effets locaux	
	Travailleurs	Inhalation	Effets systemiques, Effets aigus, Effets locaux	0,2 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
anhydride maléique	Eau douce	0,038 mg/l
	Eau de mer	0,0038 mg/l
	Intermittent releases	0,379 mg/l
	Sol	0,037 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	0,296 mg/kg
	Sédiment marin	0,0296 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	44,6 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains
Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 480 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide
Couleur : brun
Odeur : légère
Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/ intervalle de fusion : < 20 °C
Méthode: derived

Point/intervalle d'ébullition : > 200 °C
Méthode: derived

Limite d'explosivité, supé- : Donnée non disponible

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

rieure / Limite d'inflammabilité
supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : > 110,00 °C
Méthode: 49 (Pensky-Martens)

Température d'auto-inflammation : > 200 °C
Méthode: DIN 51794

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 6 (20 °C)
Concentration: 1 %
Méthode: Universal pH-value indicator

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : < 1 hPa (20,00 °C)
Méthode: derived

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,0450 g/cm³ (20,00 °C)
Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)

Masse volumique apparente : Non applicable

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides) : Entretient la combustion

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composants:

acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
BPL: oui

anhydride maléique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.090 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, femelle): 2.620 mg/kg
BPL: Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Peut irriter la peau.
Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate:

Espèce : EPISKIN human epidermis skin constructs
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 439
Résultat : Irritant pour la peau.
BPL : oui

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

anhydride maléique:

Espèce : Lapin
Méthode : Pas d'information disponible.
Résultat : Corrosif pour la peau
BPL : non

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:

acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux
BPL : oui

anhydride maléique:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif pour les yeux
BPL : oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate:

Type de Test : Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)
Espèce : Souris
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL : oui

anhydride maléique:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : A un effet sensibilisant.
BPL : oui

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: In vitro mammalian cell gene mutation test
(mouse lymphoma)

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 1.000 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Méthode	: OCDE ligne directrice 422
BPL	: oui
Organes cibles	: Estomac

Toxicité par aspiration

Produit:

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 150 mg/l
	Durée d'exposition: 48 h
	Type de Test: Essai en statique
	Méthode: DIN 38412
	BPL: non

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: ErL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: static test Méthode: OCDE Ligne directrice 209 BPL: oui
anhydride maléique:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 75 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique BPL: non
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 42,81 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata): 74,35 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 10 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) BPL: non

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301
BPL: oui

anhydride maléique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: oui

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

anhydride maléique:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -2,61 (19,8 °C)
octanol/eau pH: 4 - 9
Méthode: OCDE ligne directrice 107
BPL: oui

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

anhydride maléique:

Répartition entre les compar- : Koc: 42, log Koc: 1,63
timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup- : Donnée non disponible
plémentaire

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,5 %
pas de taxes des COV

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
EUH071	: Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation in-

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

ternationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

Annexe: Scénarios d'exposition

Table des Matières

Numéro	Titre
ES 1	polymérisation; Utilisations industrielles (SU3).
ES 2	Utilisation en tant qu'intermédiaire; Utilisations industrielles (SU3).

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

ES 1: **polymérisation**; Utilisations industrielles (SU3).

1.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: polymérisation
Titre succinct structuré	: polymérisation ; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
CS 1	Utilisation d'un monomère dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article)	ERC6c
Travailleur		
CS 2	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS 3	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2
CS 4	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC3
CS 5	Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées	PROC8b
CS 6	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC15

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un monomère dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6c)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas
Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Solide
Pression de vapeur	: 0,33 hPa
Température	: 25 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140. Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Paume d'une main
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Vitesse de ventilation par heure	: 3 - 5

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Solide
Pression de vapeur	: 0,33 hPa
Température	: 25 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Vitesse de ventilation par heure	: 3 - 5

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Solide
Pression de vapeur	: 0,33 hPa
Température	: 25 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Paume d'une main

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Vitesse de ventilation par heure	: 3 - 5

1.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Solide
Pression de vapeur	: 0,33 hPa
Température	: 25 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 240 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Paume des deux mains
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Vitesse de ventilation par heure	: 3 - 5

1.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Solide
Pression de vapeur	: 0,33 hPa

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

Température	: 25 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 240 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Paume d'une main
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Vitesse de ventilation par heure	: 3 - 5

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un monomère dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6c)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition
Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.

1.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale			0,001764 mg/kg p.c./jour	

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

1.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale			0,068576 mg/kg p.c./jour	

1.3.4. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale			0,034336 mg/kg p.c./jour	

1.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (charge-ment/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale			0,411454 mg/kg p.c./jour	

1.3.6. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale			0,010336 mg/kg p.c./jour	

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Pour l'étalonnage (scaling), voir
<http://www.ecetoc.org/tra>

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

ES 2: **Utilisation en tant qu'intermédiaire**; Utilisations industrielles (SU3).

2.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Utilisation en tant qu'intermédiaire
Titre succinct structuré	: Utilisation en tant qu'intermédiaire ; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
CS 1	Utilisation d'un intermédiaire	ERC6a
Travailleur		
CS 2	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS 3	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2
CS 4	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC3
CS 5	Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées	PROC8b
CS 6	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC15

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas
Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Solide
Pression de vapeur	: 0,33 hPa
Température	: 25 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Paume d'une main
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Vitesse de ventilation par heure	: 3 - 5

2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Solide
Pression de vapeur	: 0,33 hPa
Température	: 25 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Vitesse de ventilation par heure	: 3 - 5

2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Solide
Pression de vapeur	: 0,33 hPa
Température	: 25 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Paume d'une main

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Vitesse de ventilation par heure	: 3 - 5

2.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Solide
Pression de vapeur	: 0,33 hPa
Température	: 25 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 240 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Les deux mains
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Vitesse de ventilation par heure	: 3 - 5

2.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Solide
Pression de vapeur	: 0,33 hPa

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

Température	: 25 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 240 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Paume d'une main
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Vitesse de ventilation par heure	: 3 - 5

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition
Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.

2.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale			0,001764 mg/kg p.c./jour	

2.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

BYK-P 105

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 21.08.2024

Date de dernière parution: 03.01.2023
Date d'impression 14.05.2025

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale			0,068576 mg/kg p.c./jour	

2.3.4. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale			0,034336 mg/kg p.c./jour	

2.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (charge-ment/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale			0,411454 mg/kg p.c./jour	

2.3.6. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale			0,010336 mg/kg p.c./jour	

2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Pour l'étalonnage (scaling), voir
<http://www.ecetoc.org/tra>